



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION ENTRE PASS-ZEN
SERVICES ET LE CCAS DE LA VILLE DE
VINCENNES

DÉCISION N° DM-CCAS-22-014
EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Pass-Zen Services, représentée par Madame Pauline GODRY, domiciliée 29 rue Viala 75015, d'animer la conférence, « Les idées reçues sur le sommeil », à destination des seniors vincennois, pour un montant de 600€ TTC (six cents euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Pass-Zen Services, représentée par Madame Pauline GODRY, domiciliée 29 rue Viala 75015, pour l'animation de la conférence, « Les idées reçues sur le sommeil » le 1^{er} décembre 2022, à destination des seniors vincennois, pour un montant de 600€ TTC (six cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON